



Inscription lycée privé

Par AI162

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible d'inscrire ma fille dans un lycée privé sans le consentement de sa mère, sachant que j'exerce la garde exclusive et que ma fille réside à 100 % à mon domicile. Elle n'a par ailleurs plus de contact avec sa mère.

Ma fille souhaite intégrer un lycée privé, mais sa mère refuse de participer financièrement à cette scolarité, malgré le versement d'une pension alimentaire de 150 ? par mois.

Je précise que ce choix de scolarité correspond avant tout au souhait et à l'intérêt de ma fille.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si la mère a toujours l'autorité parentale, il faut son accord pour ce type d'acte non usuel qui engage l'avenir de votre fille.

De plus ce sont les parents qui décident tant que votre fille est mineure, elle peut exprimer ses souhaits, mais ce n'est pas elle qui décide.

Enfin l'établissement (s'il est vraiment sérieux) doit demander la signature des 2 parents sur les formulaires.

Si la mère refuse pour des raisons uniquement financières, vous pouvez proposer de prendre le coût à votre charge.

Si elle a d'autres objections que vous n'arrivez pas à lever, il sera sans doute obligatoire de saisir le JAF pour statuer de l'intérêt de l'enfant dans ce cursus.

Le manque de contact entre la mère et la fille ne justifie pas que vous preniez seul une telle décision. Et le juge demandera sans doute à connaître les raisons de ce manque de contact.

Par AI162

Car il y a eu une plainte pour violence contre la mère et que ma fille n'est pas encore prête de la voir.

Par contre la mère a une réserve de droits d'hébergement et de visite(absences de droits)

Et la mère ne veut plus de contact avec moi même pour le bien des enfants

Par yapasdequoi

La mère a-t-elle été condamnée ? Y a-t-il une mesure d'éloignement ?

Je ne sais pas ce qu'est une "réserve de DVH" c'est le juge qui l'a inscrit dans son jugement ?

Les relations difficiles entre vous et la mère n'empêchent pas de prendre des décisions. Ecrivez lui vos demandes par courrier RAR ou bien par l'intermédiaire de votre avocat si elle ne veut pas dialoguer en direct au sujet de cette inscription.

Par AI162

Non elle n'a pas été condamnés et Oui cela est inscrit dans le jugement dans la conclusion.

J'ai envoyé un RaR mais aucune réponse de sa part car elle ne veut plus m'adresser la parole j'ai une médiation prévu par le juge chacun de son côté.

Ma fille a su par son frère que sa mère s'oppose au lycée privé.

Par yapasdequoi

Vous ne pouvez pas faire grand chose en attendant cette médiation à part préparer une demande au JAF avec si besoin l'aide d'un avocat pour sélectionner les bons arguments.

Par AI162

Oui mais une demande au JAF va prendre du temps alors que l'inscription pour la rentrée en septembre
J'essaierai de voir avec un avocat ce qui est possible de faire.
Ou si quelqu'un a d'autres infos.
Merci.

Par yapasdequoi

Comme déjà dit : obtenir l'accord de la mère est la solution pour éviter de rater la date des inscriptions.

Par AI162

La Mere s'y oppose

Par yapasdequoi

Alors il faudra passer par le JAF ou inscrire votre fille dans le public.
Préparez un plan B ...

Quelle est la spécificité de ce lycée privé ? un enseignement particulier ? religieux ?

Par AI162

Un cap aepe dans la petite enfance
Il n'y a que cela dans le secteur où il faut partir plus loin et cela veut dire peut être internat et comme déjà sa mère ne veut pas payer pour le privé je pense que l'internat non plus

Par yapasdequoi

Pour mettre toutes les chances de son côté, votre fille pourrait écrire à sa mère pour lui expliquer l'importance de ce choix pour elle.

Lors de la conciliation, vous pourriez arriver avec plusieurs propositions pour les comparer (avantages/inconvénients/coûts/distance/débouchés/etc) plutôt que de présenter "c'est ça ou rien" et de recevoir un refus catégorique.

De toute façon, vous ne pourrez inscrire seul votre fille que si l'autorité parentale est retirée à la mère, ce qui n'arrive que dans des cas extrêmement rares et pour des faits TRES graves.

Par yapasdequoi

J'ai vu que le CAP AEPE peut se préparer à distance via le CNED, ou d'autres organismes.
Il existe aussi des formations rémunérées ou en alternance pour limiter les frais.
Votre fille et vous avez-vous recherché toutes les pistes possibles pour cet objectif professionnel ?

Par AI162

Non comme elle a que 14ans je ne me suis pas renseigné plus elle voulait partir dans un lycée privé pour être beaucoup mieux suivie dans ses études car elle a des difficultés dans certaines matières.
C'est dingue quand même que elle vit avec moi depuis deux ans et que je ne puisse pas lui offrir ce qu'elle veut tout ça parce sa mère s'y oppose alors qu'elle est vraiment motivée pour réussir c'est elle même qui m'a demandé de l'inscrire

dans un lycée privé pour qu'elle apprenne mieux et que l'on puisse un peu plus la cadrer au niveau des études

Par yapasdequoi

Il n'y a pas de solution juridique à votre conflit parental à part (comme déjà dit) la négociation, la conciliation, et la saisie du JAF.... qui ne vous donnera pas forcément raison d'ailleurs.

Par kang74

Bonjour,

La mère garde tous ses droits par rapport à l'autorité parentale : les mêmes que vous .

Le fait d'avoir la résidence habituelle exclusive ne change rien à cela .

L'inscription en école privée est un acte non usuel qui oblige à avoir l'accord des deux parents : il s'anticipe dès Septembre pour faire trancher cela devant le JAF ET participer aux sélections des écoles privées .

Sauf erreur de ma part, l'établissement a dû vous en parler avant Décembre au moins et en a parlé toute l'année avec votre fille : ce pourquoi les démarches pour les écoles privées débutent à minima fin Novembre

Par de là, je vous conseille plutôt un accord amiable car, même en la forme des référés vous n'aurez aucune certitude avant la validation de la fiche navette que je vous conseille d'assurer en mettant bien des lycées publics du secteur , le risque étant que votre fille n'ait aucune place en Septembre ou que ce soit , les places en professionnel étant très limitées .

La fin de 3ème est une étape qui leur permet de découvrir, avec plus ou moins de violence d'ailleurs si on ne les a pas préparé, que non, les enfants n'iront pas là ou ils veulent et cela n'est pas dû au simple désaccord des parents .